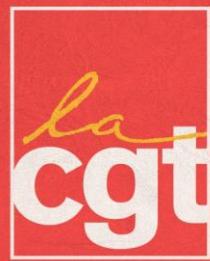


RELATIONS PRESSE CONFÉDÉRALES



Déclaration à la presse

Israël interdit l'accès à Gaza à 37 ONG : une décision inacceptable en pleine urgence humanitaire

La Confédération générale du Travail (CGT) dénonce avec force la décision du gouvernement israélien d'interdire l'accès à des dizaines d'ONG à la bande de Gaza. Cette politique d'obstruction, illégale et inhumaine risque d'empêcher l'acheminement de l'aide vitale à une population déjà en détresse. La CGT exige de la France qu'elle prenne ses responsabilités face à ces violations du droit international, qu'elle intervienne pour garantir un accès humanitaire total à Gaza et qu'elle agisse pour mettre fin à la colonisation et à l'occupation israéliennes.

Israël vient de retirer l'agrément à des dizaines d'ONG internationales, leur ayant demandé de fournir la liste complète de leur personnel pour des « raisons de sécurité ». Inquiètes pour la sécurité de leurs équipes, les ONG ont refusé de s'y conformer.

La CGT exprime sa profonde préoccupation face à une décision aux conséquences humanitaires désastreuses et à cette instrumentalisation politique. La situation humanitaire sur place reste catastrophique aggravée par les récentes intempéries. Alors que l'accord de cessez-le-feu prévoyait l'entrée quotidienne de 600 camions dans Gaza, les organisations humanitaires signalent qu'à peine 100 à 300 camions y accèdent réellement. Une aide dramatiquement insuffisante pour une population éprouvée par deux ans de guerre et de siège.

Depuis le 10 octobre 2025, environ 400 Gazaouis ont été tués par Israël en dépit du cessez-le-feu.

Le gouvernement israélien continue de bafouer le droit humanitaire international en délégitimant et marginalisant les acteurs humanitaires, tout en compromettant la livraison de biens essentiels à la population. Nous assistons à une intensification du contrôle politique exercé sur ces acteurs, dans le but apparent de les remplacer par des organisations alignées sur les discours coloniaux de Netanyahu et de Trump. Cette stratégie vise également à faire taire les derniers témoins des nombreuses violations du droit international, contribuant ainsi à rendre la bande de Gaza encore plus invivable.

Le 30 décembre, les ministres des Affaires étrangères de 10 pays, dont le Canada, ont exhorté les autorités israéliennes à « garantir un accès » à l'aide à Gaza, où la situation humanitaire demeure « catastrophique ». **La CGT appelle la France et ces autres États à sortir de la gesticulation et à prendre des mesures tangibles attendues depuis trop longtemps face à l'anéantissement en cours.**

En Cisjordanie, plus de 1 000 personnes ont été tuées depuis octobre 2023. Au cours des trois dernières années, Israël a établi 69 nouvelles colonies, et le 21 décembre, le gouvernement a encore annoncé la création de 19 colonies supplémentaires. Parallèlement, les exigences de permis de circulation se multiplient, rendant la situation des travailleurs de plus en plus intenable.

RELATIONS PRESSE CONFÉDÉRALES



La CGT demande à la France de faire respecter le droit international :

- Renforcement de la protection des organisations humanitaires internationales qui respectent les principes de neutralité et d'impartialité, afin de garantir la continuité et la sécurité de leurs opérations sur le terrain,
- Suspension de l'accord d'association Union européenne -Israël et de tout accord économique ou commercial,
- **Exclusion d'Israël des programmes européens de recherche et de coopération (comme Horizon Europe)** tant que les violations persistent,
- Embargo sur toute arme ou composante susceptible de fabriquer des armes,
- Application des décisions de la Cour pénale internationale et notamment le mandat d'arrêt contre Benjamin Netanyahu(y compris l'interdiction du survol du territoire français),
- **Soutien à la saisine de la Cour internationale de Justice** pour faits de génocide et violations du droit humanitaire.

Montreuil, le 8 janvier 2026